



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/EX(19)/2  
22 décembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Dix-neuvième réunion directive  
Genève, 15 décembre 1998

**COMPTE RENDU SYNOPTIQUE DES TRAVAUX DU CONSEIL DU COMMERCE  
ET DU DÉVELOPPEMENT À SA DIX-NEUVIÈME RÉUNION DIRECTIVE  
(15 décembre 1998)**

Établi par le secrétariat de la CNUCED \*

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

1. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième réunion directive (TD/B/EX(19)/1), modifié oralement par le Président (voir l'annexe).

**Point 2 : Projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

2. Les consultations informelles n'ayant pas encore débouché sur un accord, il a été décidé que le projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Conférence serait étudié à la prochaine réunion directive du Conseil ou aux consultations mensuelles organisées par son président.

---

\*En attendant la distribution du rapport final du Conseil du commerce et du développement sur sa dix-neuvième réunion directive (à paraître sous la cote TD/B/EX(19)/3), le secrétariat a établi le présent compte rendu synoptique à l'intention des délégations et autres personnes intéressées, pour information. Le rapport final contiendra le résumé des déclarations prononcées sur les divers points de l'ordre du jour.

**Point 3 : Examen du fonctionnement du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence**

3. Le Conseil a pris acte du rapport verbal présenté par son vice-président (Ouganda), parlant en sa qualité de président des consultations informelles sur le fonctionnement des groupes intergouvernementaux d'experts. Il a décidé de proroger le mandat du Vice-Président pour permettre la reprise des consultations en mars 1999, et a demandé au Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication de procéder à une brève auto-évaluation de son fonctionnement afin de fournir des éléments concrets ou des avis d'experts pour ces discussions.

**Point 4 : Rapports d'organes subsidiaires du Conseil**

a) *Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa trente-deuxième session*

4. Le Conseil a pris acte du rapport verbal présenté par le Président du Groupe de travail, et a approuvé sa recommandation d'organiser des consultations sur les questions en suspens concernant le recouvrement partiel des coûts pour certains programmes de coopération technique de la CNUCED, le plan triennal de coopération technique pour la période 1999-2001 et l'évaluation approfondie du programme relatif aux pôles commerciaux. Ces consultations auraient lieu les 14 et 15 janvier 1999 et la trente-troisième session du Groupe de travail serait reportée à la semaine du 25 au 29 janvier 1999. La vingtième réunion directive du Conseil se tiendrait le 5 février 1999.

b) *Rapports des commissions sur leur troisième session : i) rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa troisième session (TD/B/45/10-TD/B/COM.1/22); ii) rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa troisième session (TD/B/45/9-TD/B/COM.2/15); iii) rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa troisième session (TD/B/COM.3/L.9 et Add.1 et TD/B/COM.3/L.11)*

5. Le Conseil a pris acte des rapports des commissions sur leur troisième session et a approuvé leurs conclusions concertées.

c) *Dispositions administratives concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC*

6. Le Conseil a pris acte du rapport verbal présenté par le Président du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC (Maroc) à la trente et unième session de cet organe, ainsi que des décisions prises par l'Assemblée générale quant aux dispositions administratives concernant le Centre.

**Point 5 : Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes**

a) *Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil*

7. Le Conseil a décidé d'admettre le Centre Sud à participer aux travaux de la Conférence, ainsi qu'à ses propres travaux et à ceux de ses organes subsidiaires, conformément à l'article 76 de son règlement intérieur (pour de plus amples renseignements au sujet du Centre Sud, voir le document TD/B/EX(19)/R.3).

b) *Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil*

8. Le Conseil a approuvé l'inscription de trois organisations non gouvernementales sur la liste prévue à l'article 77 de son règlement intérieur, et a décidé, sur la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED et du Bureau, de les classer comme suit :

Catégorie générale

Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP) (TD/B/EX(19)/R.4);

Catégorie spéciale

Advance Networked Cities and Regions Association (ANCARA) (TD/B/EX(19)/R.1), autorisée à participer aux travaux de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement;

Conseil international des infirmières (CII) (TD/B/EX(19)/R.2), autorisé à participer aux travaux de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base.

9. Le Conseil a également été informé que, conformément aux sections III et IV de sa décision 43 (VII), et après consultation avec l'État intéressé (l'Inde), le Secrétaire général de la CNUCED avait décidé d'inscrire l'All India Association of Industries au registre des ONG nationales (pour de plus amples renseignements sur cette organisation, voir le document TD/B/EX(19)/L.1).

10. Il a aussi approuvé le reclassement dans la catégorie générale, conformément au paragraphe 12 a) de sa décision 43 (VII), du Centre international de commerce et de développement durable, organisation non gouvernementale qu'il avait classée dans la catégorie spéciale à sa seizième réunion directive.

**Point 6 : Questions diverses**

*Approbation de la composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1999*

11. Le Conseil a approuvé la composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1999, à savoir : Brésil; Bulgarie; Chine; Égypte; États-Unis d'Amérique; Éthiopie; Fédération de Russie; France; Guatemala; Iran (République islamique d'); Japon; Kenya; Malaisie; Pays-Bas; Philippines; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Slovaquie; Turquie; Uruguay.

**Point 7 : Rapport du Conseil sur sa dix-neuvième réunion directive**

12. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir la version définitive du rapport sur sa dix-neuvième réunion, sous l'autorité du Président.

Annexe

**ORDRE DU JOUR DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION DIRECTIVE DU CONSEIL**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
3. Examen du fonctionnement du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence
4. Rapports d'organes subsidiaires du Conseil :
  - a) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa trente-deuxième session
  - b) Rapports des commissions sur leur troisième session :
    - i) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa troisième session
    - ii) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa troisième session
    - iii) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa troisième session
  - c) Dispositions administratives concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
  - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil
  - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil
6. Questions diverses
  - Approbation de la composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1999
7. Rapport du Conseil sur sa dix-neuvième réunion directive

-----